

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-70

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Votants : 12

L'an deux mil quinze
Le 25 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 18/11/15

OBJET : SUBVENTION EXCEPTION AU SOU DES ECOLES

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Bruno BESANÇON

ABSENTS : Erwan BRACCHI, Jean-Michel PIDOLOT

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER FAUVY

M. le maire explique aux conseillers que lors de la cérémonie du 11 novembre l'association du Sou des Ecoles ayant loué la salle des fêtes pour une manifestation s'est occupée à sa demande, pour des raisons pratiques, de l'organisation du vin d'honneur se tenant après la cérémonie.

M. le maire propose donc de verser une subvention exceptionnelle de 95 € pour dédommager l'association de son intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 95 € à l'association « Le sou des écoles de Culin-Tramolé ».
- ✓ **AUTORISE** le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel DREVET,
Maire.

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TRAMOLE' and a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the left.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire